

Ils occupent le terrain et en appellent

Campeurs sur parcelles privées Le conflit entre les campeurs sur parcelles privées et certains maires de l'île de Ré n'est pas nouveau mais, depuis la Gendre, et les maires successifs de Sainte-Marie-de-Ré, Jacques Boucard, puis Gisèle Vergnon, ont toujours fait la guerre à ces vacanciers rétais si particuliers, trois de submersion marine. Lionel Quillet à Loix, Patrick Rayton à La Couarde et Patrice Raffarin à Rivedoux avancent la nécessaire sécurité de leur commune pour mettre



Sylvie Geffré (deuxième en partant de la gauche), sur son terrain, entre ses parents et avec un couple d'amis.

Sans faire de vilain jeu de mot, jamais chacune des parties en présence n'aura autant campé sur ses positions... D'un côté, les campeurs sur parcelles privées, fédérés, unis et adhérents de l'APIR (Association de campeurs sur parcelles privées de l'île de Ré). De l'autre, les maires de l'île de Ré ou plus particulièrement, un maire de l'île de Ré, celui de La Flotte, Léon Gendre qui, depuis 1979 et la promulgation du classement de l'île de Ré à l'inventaire des sites pittoresques, combat ces vacanciers, simplement et uniquement pour faire appliquer la loi. Car, depuis 1979 et ce fameux classement, la loi interdit le loisir de camper sur ces terrains, même si les usagers en sont propriétaires.

Dura lex, sed lex

Léon Gendre joue sur du velours et il avance qu'il n'a pas varié d'un iota depuis trente ans : "Ces gens sont dans l'illégalité la plus totale. Il y a non seulement la loi de 1979, mais il y a, en plus, une succession de lois qui place les campeurs sur terrains privés dans l'illégalité, toujours et encore". Et de citer les différents classements de l'île de Ré, depuis celui de 1930 jusqu'à celui de Natura 2000, le PPRIF (Plan de prévention des risques d'incendie de forêt), le fait que les parcelles soient souvent situées dans des zones boisées classées. "Bref, pour l'édile, la loi est dure, mais c'est la loi,

et un maire se doit de la faire respecter. Il se targue d'avoir considérablement fait diminuer le nombre de campeurs sur sa commune depuis trente ans, en les verbalisant et en les envoyant devant les tribunaux.

Pour sa principale opposante, Sylvie Geffré, présidente de l'APIR (l'association regrouperait environ 900 adhérents dans l'île, ndr), si la loi existe bel et bien, elle peut avoir des dérogations. Et de citer le cas de Pénestin, petite cité balnéaire classée du Morbihan (lire en page 5), dont le maire a régularisé le statut des campeurs, après que ces derniers aient fait pression sur les candidats aux élections municipales en s'inscrivant sur les listes électorales.

Elle reproche également au maire de La Flotte de faire un procès d'intention à ces adhérents : "Léon Gendre dit que nous cherchons à nous sédentariser. C'est faux, tous les terrains de nos adhérents sont dégagés au 15 septembre. Il prétend que nous ne veillons pas à la préservation de l'environnement de l'île, au contraire, nous entretenons nos terrains, permettons que les friches n'envahissent pas toutes les parcelles. C'est bien parce que nous aimons la nature que nous souhaitons défendre notre droit à pratiquer ce loisir". Et la présidente de montrer la charte de qualité qu'elle a établie avec ses adhérents où sont inscrits, entre autres, l'entretien nécessaire des

terrains, l'installation de fosses septiques, l'interdiction de faire des barbecues, de louer son terrain, etc. Quant à la proposition du maire de La Flotte de racheter les terrains par le Conseil général au prix d'1,07 € le m², il s'agit ni plus ni moins pour elle que de "spoliation".

Faire partie de l'avenir de l'île de Ré

Lors de l'assemblée générale de l'association, qui a réuni 350 adhérents à huis clos, dans l'après-midi du samedi 6 août, à Rivedoux, la présidente a remonté le moral des troupes et a appelé à une occupation déterminée des terrains cet été : "Nous n'allons pas nous laisser intimider. Nous sommes victimes de harcèlement. Les policiers municipaux nous rendent visite régulièrement, prennent des photos. Et, maintenant, certains reçoivent la visite de la Garde républicaine. Mais pas question de baisser les bras. Nous sommes bel et bien là et nous resterons". L'autre argument fort de la présidente, c'est que tous ces adhérents ont acheté leur terrain avant 1979 et le fameux classement de l'île de Ré, sans qu'aucune solution amiable de substitution ne soit proposée aux propriétaires. "Nous avons fait partie de l'histoire de l'île de Ré. Nous souhaitons également faire partie de son avenir", avance Sylvie Geffré. Elle met aussi en avant que les propriétaires de parcelles à camper sont les derniers garants d'une certaine mixité sociale dans l'île de Ré, les derniers des Mohicans, en quelque sorte.

L'autre commune qui n'a pas bonne grâce aux yeux de la présidente et de ses adhérents, c'est celle de Sainte-Marie. Depuis que le précédent maire, Jacques Boucard, avait pris un arrêté drastique interdisant le stationnement des caravanes sur la bande littorale de la commune. Gisèle Vergnon, l'actuel maire, a, elle, franchi un pas supplémentaire en faisant installer des plots. Beaucoup de campeurs maritains ont abandonné leur terrain, découragés.

Rivedoux et La Couarde en ligne de mire

À Rivedoux-Plage, le camping sur parcelles privées n'aura pas mis le feu aux poudres cet été. C'est du moins

l'avis du maire, Patrice Raffarin. "Nous observons de moins en moins de parcelles campées." De 74 l'an passé, le nombre de ces parcelles pourrait chuter, à la fin du mois d'août, à moins de 50. "Sur le Défend, un secteur sensible, il n'y a pas grand monde."

En avril 2010, un mois après le passage de la tempête Xynthia, Patrice Raffarin, comme ses confrères de Loix et de La Couarde, a pris un arrêté, suivant les consignes de l'État. "Un arrêté qui renforce l'interdiction de camper", précise le maire. En effet, sur la zone du Défend, zone classée NDr (zone de site rural protégé), le camping n'était, avant cette décision, déjà pas le bienvenu. "Mais nous le tolérions tout de même. Désormais, j'ai un regard beaucoup plus dur. C'est une zone sinistrée."

Au sein de la commune, certains contestent le périmètre métré par Xynthia (lire en page 5). Patrice Raffarin se défend : "Nous avons pris le périmètre tel qu'il a été établi par un cabinet indépendant. Et, sur ce périmètre, je serai intransigeant. C'est trop important pour la sécurité des gens, même si je sais qu'ils ne veulent pas l'entendre. Mon rôle est délicat, mais l'arrêté restera."

Le ton est tout aussi stoïque chez Patrick Rayton, le maire de La Couarde. Il avance un argument imparable : le camping privé de La Davière a définitivement été fermé sur décision préfectorale pas plus tard que la semaine dernière. Le secteur inondé après Xynthia compte de nombreuses parcelles : "Il ne peut pas y avoir deux poids, deux mesures", argumente l'édile et de renvoyer l'État face à ses responsabilités, vis-à-vis des campeurs sur parcelles, présents sur ce secteur sensible.

Patrice Raffarin sait très bien que les relations entre campeurs et élus vont se durcir. "La preuve étant, cette assemblée générale à huis clos." Comme ses collègues maires, peu enclins à la présence des campeurs sur parcelles privées, Patrice Raffarin souhaite lui aussi que "l'État tranche et prenne ses responsabilités." Et de conclure : "Dans ce dossier-là, personne n'en ressortira grand." ■

Une fédération nationale

Outre le fait d'être la présidente de l'APIR, Sylvie Geffré préside aussi aux destinées de la Fédération nationale du camping caravanant sur parcelles privées, qui regroupe plus d'une cinquantaine d'associations et plus de 5 000 adhérents, et qui étend son influence de l'extrême nord Bretagne jusqu'au sud Vendée, sur la commune de La Faute.

La fédération est née en mai 2006 dans le but de défendre les intérêts des campeurs, mais aussi de préconiser un type de loisir de vacances, comme un art de vivre, dans la nature. Sur le site de la fédération, les campeurs sur parcelles privées se déclarent d'être associés à des campeurs sauvages.

Sur sa page d'accueil, le site précise aussi : "Emanation d'associations actives de défenses de propriétaires campeurs, la fédération a pour objectif de faire évoluer, au niveau national, voire international, la législation applicable à un loisir très dynamique en France. Forte de plus de 5 000 adhérents, la Fédération française de camping caravanant sur parcelles privées, concerne plus ou moins directement plus de 25 000 personnes, si l'on intègre les membres de la famille du propriétaire, ses proches et amis. Ses membres participent au développement économique des sites où ils pratiquent leur loisir, assurent l'entretien d'espaces qui resteraient en friche, offrent une alternative sociale pour les pratiques touristiques."

www.fccpp.fr/presentation/page1.html

Loix

Une association structurée pour un cas particulier et une colère qui gronde



Les campeurs sur parcelles privées de Loix, attentifs au discours véhément de leur président.

Les campeurs sur parcelles privées de Loix ne sont pas adhérents à l'APIR. Eux, se sont regroupés dans l'association des propriétaires résidents de plein air de Loix, qui regroupe environ 110 adhérents et qui est présidée par Yves Duson. Remembrés en 1975, et regroupés en 1980 sur différentes zones de Loix, ceux-ci ont alors obtenu

un titre légal de propriété et, surtout, la possibilité de pratiquer le camping sur leur terrain, malgré la loi de 1979 qui inventorie l'île de Ré comme un site pittoresque. Et si, jusqu'à l'été dernier, entre le maire de Loix, Lionel Quillet, élu pour son premier mandat en 1995, et les membres de l'association, l'ambiance était au *modus vivendi*, mainte-

nant le torchon brûlé.

Car Xynthia est passée par là et Lionel Quillet a pris, comme ses collègues de Rivedoux et de La Couarde, un arrêté pour leur interdire de camper, en zone submersible, "sur demande expresse du préfet", argumente le maire. Yves Duson et ses adhérents incombent, eux, toute la responsabilité de leurs récents désagréments au premier magistrat de la commune, "qui se sert de Xynthia comme d'un prétexte pour faire de la purification sociale sur sa commune", tempête le président.

Une association très structurée

Fort de la structure de son association, divisée en secteurs avec un chef de secteur qui relate les informations à chacun des adhérents, et un colonel en retraite comme trésorier, les campeurs de Loix ont procédé, le 22 juillet dernier, à un exercice d'évacuation en bonne et due forme, et constaté par huisserie, comme nous le relations dans notre précédente édition.

Il s'agissait de faire la démonstration qu'en cas hypothétique de submersion

estivale, ils étaient capables de se retrouver au point le plus élevé de leur terrain, en moins de temps qu'il n'en faut et en plein cœur de la nuit.

Samedi 6 août, dans la salle des fêtes de Loix, l'association réunissait presque tous ses adhérents pour son assemblée générale. Le président a alors évoqué les six ou sept citations à comparaître devant le tribunal correctionnel de La Rochelle en octobre prochain comme "la volonté d'exercer sur nous une pression inacceptable". Comme Sylvie Geffré, la présidente de l'APIR, il qualifiait les prix de rachat proposés par Léon Gendre à 1,07 € le m² de "vol manifeste, puisque cela ne représente même pas la TVA que nous avons déboursée pour acquérir nos terrains à l'époque".

Le président Yves Duson ne préconise aucune action de force : ni camping sur la place du village, ni perturbation de la Journée des peintres du 15 août. Il rejoint la présidente de l'APIR quand il suggère de ne pas baisser les bras et d'occuper les terrains, sans se

laisser intimider. En revanche, et là l'argument est nouveau à Loix, il a appelé ses adhérents aux urnes, à l'issue de l'assemblée générale, pour les inciter à voter sur leur commune de villégiature : "Il suffit pour cela de vous procurer un rol de votre titre de propriété auprès de la Trésorerie et de venir s'inscrire sur les listes électorales de Loix". À Pénestin, cette solution a fait toute la différence et ça, les campeurs de Loix le savent également. ■



Ils affichent des badges "Yes, we camp" comme les Indignés Espagnols.

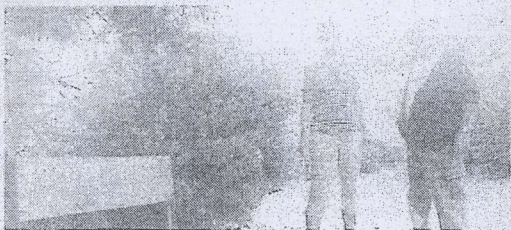
aux urnes

tempête Xynthia, il a pris une nouvelle dimension. Si, historiquement, le maire de La Flotte, Léon autres maires ont pris des mesures drastiques en 2010, avec l'arrêté préfectoral sur les risques la pression aux campeurs.

Dossier réalisé par Virginie Valadas et Emmanuel Legas

Rencontre

Époux Petit : un procès pour leurs noces d'or



Josiane et Serge Petit vont bientôt quitter leur "propriété privée" sur la pointe de Chauveau. Comme à chaque mi-août. En 2012, quel accueil leur sera réservé ? Photo E.L.

Son rêve de même de voir la mer au lever du jour, Serge Petit, retraité originaire de Douai (Nord), l'a réalisé le 21 novembre 1975. Posé sur la table, l'acte de propriété fait foi. Depuis cette date, pas un été passé hors de l'île de Ré. Sur leur parcelle à camper de 700 m², faisant face à l'océan sur le site de Chauveau à Rivedoux-Plage, les époux Petit vivent en paix.

L'été dernier, la quietude de Josiane et Serge Petit a pris du plomb dans l'aile. "Nous avons reçu un procès pour avoir installé notre caravane, malgré l'arrêté préfectoral en date du 10 avril 2010." Cet arrêté, également en vigueur à Loix et à La Courade, a été pris par mesure de sécurité, suite au passage de la tempête Xynthia (lire en p. 4). Mais, pour Serge Petit,

le terrain n'a pas été inondé, l'incompréhension est totale. "Le tracé définissant cette zone suit le chemin cadastral. Hors, nous n'avons pas eu d'eau. Nous ne sommes pas en zone inondable", martèle-t-il, une carte de l'Observatoire régional de l'environnement de Poitou-Charentes à la main. "J'ai invité Monsieur le maire, par lettre recommandée, à venir sur mon terrain. Je l'attends toujours."

72 heures pour quitter les lieux

Le 27 juillet dernier, Monsieur et Madame reçoivent une visite inattendue, trois jours après avoir célébré leur 50^e anniversaire de mariage en famille. "Deux gendarmes sont venus nous demander nos pièces d'identité. Ils nous ont demandé de quitter les lieux dans les 72 heures", raconte Serge

Petit, qui ne cache pas son intention d'adresser une lettre à l'édile afin de le remercier pour ce joli cadeau. Josiane, cardiaque, aura bien du mal à trouver le sommeil. Trois jours plus tard, le couple a, cette fois-ci, l'honneur de la Garde républicaine. "L'élite de la France. Faire venir ces personnes pour des besoins aussi basses...", peste le campeur. Le lendemain, le couple sera auditionné dans les locaux de la gendarmerie de Saint-Martin, "dans un très bon climat". Au procureur de la République de trancher.

"Pourquoi ?" Ce mot reviendra souvent dans la conversation. "On ne gêne personne ici. On fait vivre le commerce. Une école et un camping en bordure de mer, une pharmacie inondée, etc. Pourquoi nous ?" Ici à Rivedoux, et plus largement sur l'île de Ré, ce Nordiste, qui se définit comme "un vieux révolté", est certain qu'il y a quelque chose à faire pour le camping sur parcelles privées. "Si des accords étaient trouvés avec les maires, cela fonctionnerait. Mais ils ont peur".

Dans quelques jours, le couple prendra la route du Nord. L'été prochain, la caravane tout équipée, placée en hivernage jusqu'aux beaux jours, ne sera plus là. Seule demeurera sur le site une partie habitable en dur, vieille de plus de 25 ans, qui prône l'écologie et "qu'ils ne sont pas prêts de nous faire enlever". Le rêve peut perdurer.

Morbihan

Les campeurs rétais regardent vers Pénestin

Pénestin (on ne prononce pas le s) est une petite commune du sud Morbihan qui attire tous les ans les touristes par la beauté de ses sites naturels. Avec sa côte sauvage, véritable paradis des pratiquants de la pêche à pied, Pénestin fait tous les ans le bonheur de plus de 40 000 vacanciers pour environ 1 800 habitants. Parmi ces vacanciers, la ville brétonne compte de nombreux résidents secondaires et environ 700 propriétaires de terrains privés à camper.

Après que le précédent maire, Philippe Jarousse, ait tenté d'interdire le camping sur parcelles privées par une

répression sans merci, après que la ville ait été classée, les campeurs se sont structurés au sein de l'Association défensive camping à Pénestin. Le bras de fer va durer plusieurs années et aboutir en 1994 à l'inscription massive des campeurs sur les listes électorales de la commune. Le débat devient même l'enjeu majeur des élections municipales de 1995. Et c'est le maire actuel, Jean-Claude Baudrais, qui l'emportera, parce qu'il a fait la promesse de négocier une solution légale avec les campeurs. Un protocole d'accord a été trouvé pour le reclassement du camping caravanning sur parcelles

privatives. Remembrement et regroupement des campeurs ont été organisés de manière légale.

En février dernier, une association de protection de l'environnement de Pénestin a attaqué la décision du maire. En référé, le jugement a donné raison aux campeurs, puisque le tribunal de Rennes a conclu que le regroupement de ces campeurs sur la petite commune du Morbihan n'était pas incompatible avec la loi Littoral. La décision pourrait faire jurisprudence, si elle était confirmée par le tribunal administratif.

Les Volets Verts
 L'habitat de charme dans l'île de Ré
 05 46 09 31 54 - contact@lesvoletsverts.fr
 1 rue Général Macdonald (anciens locaux rue de Sully), à Saint-Martin-de-Ré

l'imagerie
 1 rue de la Boulangère,
 Place des Tilleuls
 La Noue - 17740 Sainte-Marie-de-Ré
 05 46 09 11 72 - 06 17 88 54 10
 http://imagerie.fr - info@imagerie.fr

Le M RESTAURANT **La Marée HOTEL...**
 Venez profiter de nos terrasses
 www.le-m.com - 05 46 35 39 44
 Sur le port de Rivedoux - ouvert tous les jours de l'année
Formules du midi 15€ - 17€ et Ardoise
MENUS 23€ - 28€ - 36€ et 52€
 Assiettes Repas et Fruits de Mer

Les Portes en Ré
 17 et 18 août 2011
Sixième SALON BIO nature
santé bien-être
 MARCHÉ BIO
 Mercredi et Jeudi de 10h à 20h
 Salle des Marais de la Prée
 Organisé par l'Office de Tourisme entrée gratuite

Pétris et cuit dans mon fournil. L'âme du bon pain.

MAISON MARIN
 Artisan boulanger
 Pâtisseries - Sandwicherie

Sur place ou à emporter.

Formule
Dique-nique Rétais
 1 dique ou sandwich
 + boisson 50€ + alcool

8,50€

de de Ré